

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 26 janvier 2011 - 9 h 30

« Prolongation d'activité, liberté de choix et neutralité actuarielle : décote, surcote et cumul emploi retraite »

<b>Document N°12</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

## **Les motivations de départ à la retraite**

*CNAV, DREES, DSS - Etudes et Résultats N° 745*



# Etudes et Résultats

N° 745 • janvier 2011

## Les motivations de départ à la retraite

Premiers résultats de l'enquête auprès des nouveaux retraités  
du régime général

Les nouveaux retraités de la CNAV qui ont pris leur retraite entre juin 2008 et juillet 2009 ont été interrogés en février 2010 sur les principales motivations de leur départ et sur leur connaissance des dispositifs d'incitation à la poursuite d'activité.

Une majorité des nouveaux retraités déclarent qu'ils sont partis dès qu'ils en ont eu la possibilité. Les motifs de départ le plus souvent invoqués sont le fait d'avoir atteint les conditions requises pour l'obtention d'une retraite au taux plein (sans décote) ou l'âge de 60 ans, ainsi que le souhait général de profiter de sa retraite le plus longtemps possible.

Le taux plein et le cumul emploi-retraite sont les notions les mieux connues des nouveaux retraités. 87 % des retraités interrogés savent ce qu'est le cumul emploi-retraite ou en ont au moins entendu parler ; c'est le cas de 81 % d'entre eux pour le taux plein. Le fait d'atteindre le taux plein semble largement compter dans leur décision de partir à la retraite. À l'inverse, les notions de décote et surcote semblent mal connues, et l'attrait de la surcote n'aurait motivé que 17 % de ceux qui ont bénéficié de ce dispositif. Pour ces derniers, c'est l'intérêt du travail et le niveau du salaire (supérieur à celui de la retraite) qui restent les principales motivations de la poursuite de l'activité.

**Samia BENALLAH**, Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

**Patrick AUBERT, Nadine BARTHELEMY**, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

**Marianne CORNU-PAUCHET et Julien SAMAK**, Direction de la sécurité sociale (DSS)

Ministère du Travail, de l'emploi et de la santé

Ministère du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État

Ministère des Solidarités et de la cohésion sociale

**L'**ENQUÊTE Motivations de départ à la retraite a été conçue et mise en place en vue d'analyser périodiquement les comportements de départ à la retraite des assurés, notamment au regard des dispositifs d'incitation à la prolongation d'activité (décote, surcote, cumul emploi-retraite...). Pour la première vague de cette enquête, 3 000 personnes ont été interrogées par téléphone début 2010, parmi les 678 000 nouveaux retraités au régime général résidant en France qui ont pris leur retraite entre début juillet 2008 et fin juin 2009 (encadré 1).

### Près de deux tiers des retraités sont partis à l'âge souhaité

L'âge moyen réel de liquidation est proche de 61 ans (tableau 1). Ceux qui n'étaient plus en emploi quand ils ont pris leur retraite sont partis plus tard que les autres, à près de 62 ans en moyenne, car une part plus importante d'entre eux a attendu 65 ans pour liquider ses droits et éviter ainsi la décote.

L'âge « idéal » de départ à la retraite (en réponse à la question : « Dans l'idéal, à quel âge auriez-vous souhaité partir à la retraite ? ») est de 60 ans en moyenne, soit un an plus tôt que l'âge moyen réel de

liquidation des droits. Pour les personnes qui n'étaient plus en emploi au moment de partir à la retraite, cet âge idéal déclaré est un peu plus élevé (60 ans et demi), également inférieur à l'âge réel de liquidation. Par ailleurs, pour près de la moitié des nouveaux retraités, l'idéal est de partir en retraite à 60 ans exactement (soit l'âge minimal de liquidation des droits dans le régime général au moment de l'enquête, hors retraites anticipées pour carrières longues). Un retraité sur quatre pense qu'il est souhaitable de partir avant cet âge, et 18 % à 65 ans ou au-delà. La tranche d'âge de 61 à 64 ans est la moins plébiscitée (9 % seulement).

63 % des retraités considèrent qu'ils sont partis à l'âge souhaité, 13 % seulement pensent être partis plus tard et 22 % plus tôt qu'ils ne le souhaitaient.

Enfin, trois nouveaux retraités sur quatre sont partis à la retraite dès qu'ils en ont eu la possibilité.

### Avoir atteint le droit à une retraite au taux plein et souhaiter profiter de la retraite le plus longtemps possible sont les deux premiers motifs de départ

Parmi les motifs de départ<sup>1</sup> qui ont joué (« beaucoup » ou « assez ») dans la décision de partir pour les per-

1. Plusieurs des différents motifs proposés (dans un ordre aléatoire) peuvent avoir été retenus par les répondants à l'enquête et, en pratique, la plupart des répondants en ont effectivement retenus plusieurs. À ce stade descriptif de l'analyse, il n'est donc pas possible d'identifier un éventuel motif « principal » unique de départ à la retraite pour les nouveaux retraités, si tant est qu'un tel motif principal existe.

■ TABLEAU 1

### Souhaits des nouveaux retraités sur l'âge de départ

	Situation juste avant le départ à la retraite		
	En emploi	Pas en emploi	Ensemble
Âge moyen réel de liquidation	60,9 ans	61,7 ans	61,2 ans
Âge moyen « idéal » de départ	59,9 ans	60,5 ans	60,1 ans
<b>% de retraités partis :</b>			
- dès que possible	70,9	78,2	74,1
- plus tard	26,8	16,0	22,1
- non-réponse	2,3	5,8	3,8
<b>% de retraités partis :</b>			
- à l'âge souhaité	65,3	59,8	62,9
- plus tôt	20,5	23,0	21,6
- plus tard	12,4	13,5	12,9
- non-réponse	1,8	3,7	2,6

Champ • Ensemble des nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2008 et juin 2009.

Sources • Enquête Motivations de départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DG Trésor-DREES-DSS.

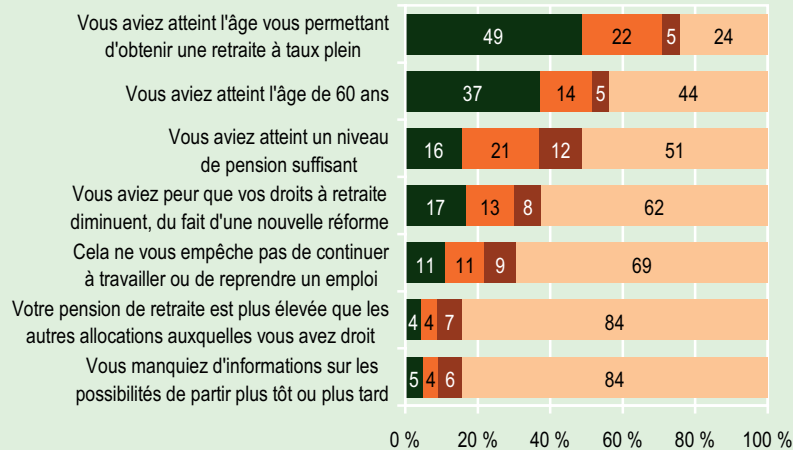
GRAPHIQUE 1

## Motivations du départ à la retraite des retraités en emploi avant de partir

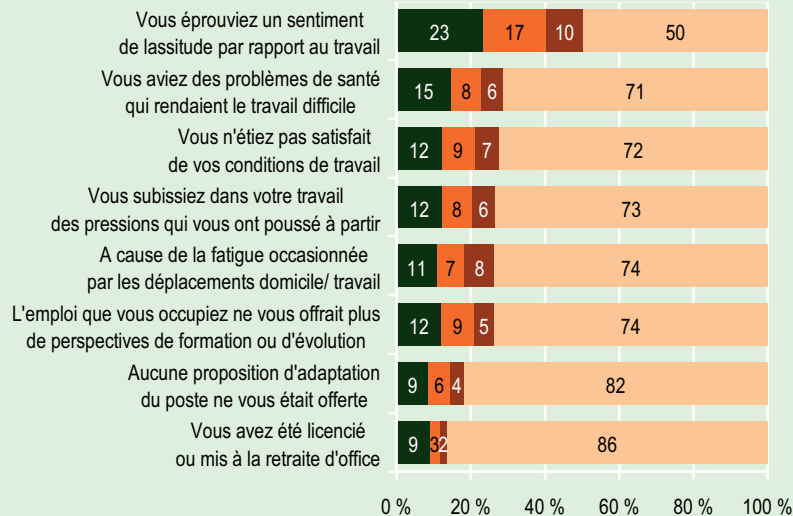
(plusieurs réponses possibles)

- Ce motif a joué beaucoup
- Ce motif a joué assez
- Ce motif a peu joué
- Ce motif n'a pas joué du tout

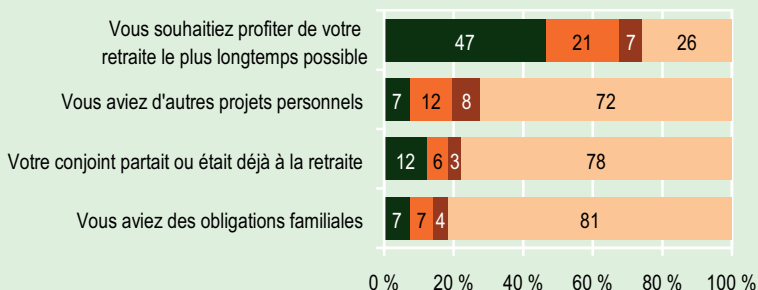
### Motifs liés au droit à pension



### Motifs liés au travail



### Motifs personnels



**Lecture** • 49 % des nouveaux retraités qui étaient encore en emploi au moment de leur départ à la retraite ont répondu que le fait d'avoir atteint le taux plein avait beaucoup joué dans leur décision de partir à la retraite, 22 % qu'il avait assez joué, 5 % qu'il avait peu joué et 24 % qu'il n'avait pas joué du tout.

**Champ** • Retraités qui étaient encore en emploi au moment de leur départ à la retraite.

**Sources** • Enquête Motivations de départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DG Trésor-DREES-DSS.

sonnes qui sont passées directement de l'emploi à la retraite, les plus fréquemment cités sont le fait d'avoir atteint le taux plein (71 % des nouveaux retraités, dont 49 % pour lesquels ce motif a beaucoup joué), le désir de profiter de sa retraite le plus longtemps possible (68 %, dont 47 % « beaucoup ») et le fait d'avoir atteint l'âge de 60 ans (51 %, dont 37 % pour lesquels ce motif a beaucoup joué) [graphique 1].

Parmi les facteurs liés au travail, si l'on regroupe toutes les motivations liées au dernier poste occupé (absence de perspective d'évolution, conditions de travail, pressions de l'employeur, absence de proposition d'adaptation du poste ou des horaires, licenciement ou mise à la retraite d'office), cet aspect a joué pour 46 % des personnes (a joué « beaucoup » pour 31 %). C'est un motif général de lassitude vis-à-vis du travail qui est ensuite le plus souvent évoqué (40 % des nouveaux retraités, dont 23 % pour lesquels ce motif a beaucoup joué). Les problèmes de santé rendant le travail difficile (23 %), ou la fatigue des trajets (18 %) sont moins souvent cités.

En ce qui concerne les problèmes de santé, il convient cependant de rappeler que la population dont il est question ici, composée de personnes encore en emploi au moment du départ à la retraite, exclut les personnes qui ont dû quitter le marché du travail de manière précoce pour cette raison. Regrouper différents motifs cités peut de plus être délicat. Le regroupement des motivations liées au dernier poste occupé, présenté ici, correspond à un choix ad-hoc, et d'autres choix de regroupement auraient pu être effectués. Si l'on prend séparément les diverses motivations liées au dernier poste occupé, chacune n'est évoquée que par moins d'un quart des répondants, soit moins que la lassitude générale vis-à-vis du travail.

De même, les motivations relevant de projets personnels précis sont chacune citées comme ayant beaucoup ou assez joué par moins d'un quart des répondants : suivre son conjoint (18 %), obligations familiales (14 %), autres projets personnels (19 %). Néanmoins, une proportion plus

importante des répondants (40 %) cite au moins l'un de ces trois motifs.

Concernant l'influence des réformes en cours ou annoncées, la peur d'une nouvelle réforme qui risquerait de réduire leurs droits a joué un rôle dans la décision de départ de 30 % des nouveaux retraités. Près d'un tiers des nouveaux retraités ont par ailleurs signalé que la possibilité de continuer à travailler ou de reprendre un emploi après la retraite a joué dans leur décision de départ. Il est à noter, à cet égard, que les conditions de cumul entre emploi et retraite ont été largement assouplies à partir de janvier 2009.

### Près de la moitié des nouveaux retraités avaient cessé de travailler avant la retraite

Un peu moins de la moitié des nouveaux retraités du régime général n'étaient déjà plus en emploi au moment de liquider leurs droits à la retraite. Ces personnes constituent une population assez hétérogène : chômeurs, invalides, bénéficiaires d'une préretraite ou anciens salariés qui n'ont plus exercé d'activité depuis longtemps. 34 % d'entre eux avaient ainsi cessé de travailler depuis plus de 10 ans.

Pour ces personnes, les motifs et circonstances associés à la cessation d'emploi et à la liquidation des droits à retraite peuvent être distincts, puisqu'il s'agit d'événements séparés dans le temps. Les questions ont donc été distinguées et posées successivement pour chacun de ces deux événements dans l'enquête.

Les personnes sorties très précocement de l'emploi correspondent à une population spécifique qui ne fait pas ici partie du cadre d'analyse. Pour la description des sorties d'activité (graphiques 2 et 3), le champ est ainsi restreint aux personnes sorties de l'emploi à 50 ans ou après (ce qui conduit à écarter de l'échantillon 5 % des hommes et 24 % des femmes).

71 % des personnes qui n'étaient plus en emploi au moment de liquider leurs droits à la retraite (mais avaient néanmoins travaillé jusqu'à 50 ans au moins) considèrent qu'elles ont été contraintes de cesser de travailler, contre 29 % de répondants pour

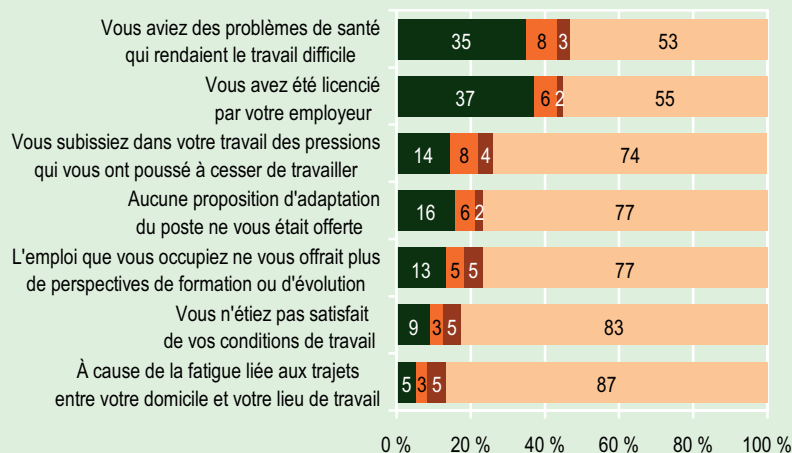
GRAPHIQUE 2

### Motifs de cessation d'emploi lorsque celle-ci n'a pas été directement suivie par un départ à la retraite

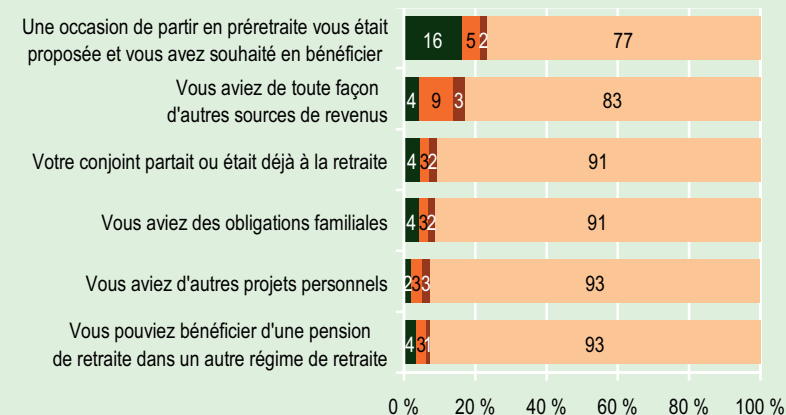
(plusieurs réponses possibles)

■ Ce motif a joué beaucoup  
■ Ce motif a joué assez  
■ Ce motif a peu joué  
■ Ce motif n'a pas joué du tout

#### Motifs liés au travail



#### Autres motifs



**Lecture** • 35 % des nouveaux retraités qui n'étaient plus en emploi au moment de leur départ à la retraite ont répondu que les problèmes de santé avaient beaucoup joué au moment de la cessation définitive d'emploi, 8 % qu'ils avaient assez joué, 3 % qu'ils avaient peu joué et 53 % que ce facteur n'avait pas joué du tout.

**Champ** • Retraités qui n'étaient plus en emploi lors de leur départ à la retraite, mais sont sortis de l'emploi après 50 ans.

**Sources** • Enquête Motivations de départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DG Trésor-DREES-DSS.

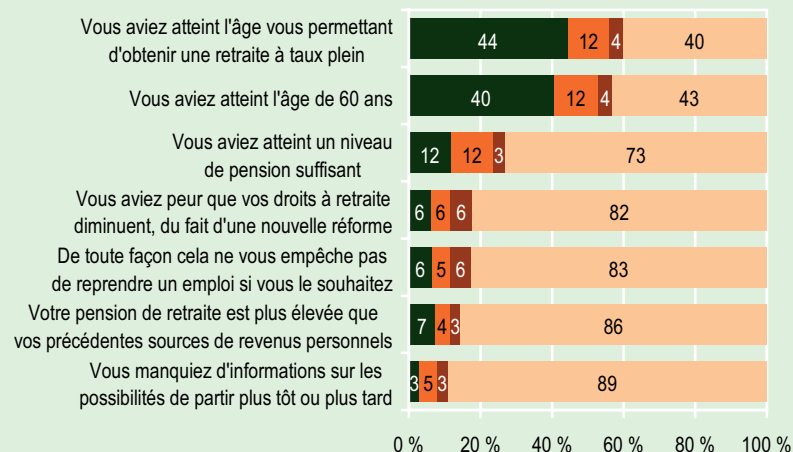
### GRAPHIQUE 3

## Motifs de liquidation des droits à la retraite pour les personnes qui n'étaient déjà plus en emploi

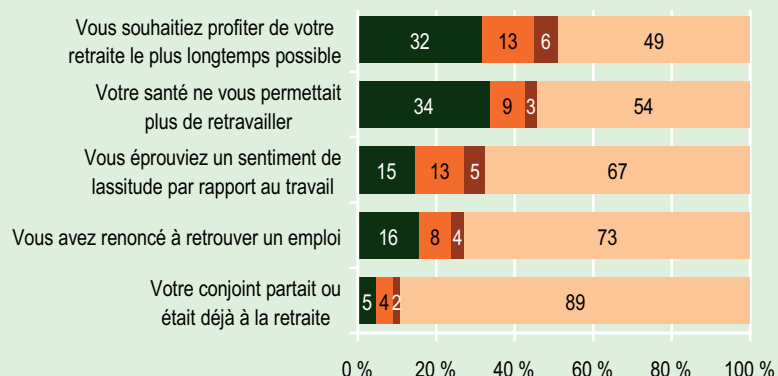
(plusieurs réponses possibles)

■ Ce motif a joué beaucoup      ■ Ce motif a joué assez  
■ Ce motif a peu joué              ■ Ce motif n'a pas joué du tout

#### Motifs liés au droit à pension



#### Autres motifs



**Lecture** - 44 % des nouveaux retraités qui n'étaient plus en emploi au moment de leur départ à la retraite ont répondu que le fait d'avoir atteint le taux plein avait beaucoup joué dans leur décision de liquider leurs droits, 12 % qu'il avait assez joué, 4 % qu'il avait peu joué et 40 % que ce facteur n'avait pas joué du tout.

**Champ** - Retraités qui n'étaient plus en emploi lors de leur départ à la retraite, mais qui sont sortis de l'emploi après 50 ans.

**Sources** - Enquête Motivations de départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DG Trésor-DREES-DSS.

lesquels la cessation d'emploi est considérée comme une décision personnelle.

Les motifs les plus fréquemment évoqués pour expliquer la sortie de l'emploi sont les « problèmes de santé qui rendaient le travail difficile » et les licenciements, qui ont chacun joué (beaucoup ou assez) dans la cessation d'emploi de 43 % des personnes interrogées (graphique 2). Une opportunité de partir en préretraite a compté pour 21 % des répondants. Enfin, différents motifs liés au dernier poste de travail occupé sont également cités, chacun par 10 à 20 % d'entre eux (pressions poussant au départ, absence de perspective d'évolution et de propositions d'adaptation du poste, conditions de travail).

Les retraités qui n'étaient plus en emploi au moment où ils ont pris leur retraite sont malgré tout, pour la plupart, partis avec le taux plein : d'après les données de la CNAV, 35 % avaient validé la durée d'assurance nécessaire au moment de leur liquidation, 32 % bénéficiaient du taux plein à 60 ans au titre de l'inaptitude au travail, et 26 % ont attendu d'avoir 65 ans pour partir sans décote. Seuls 7 % ont demandé leur retraite avec une décote avant 65 ans.

Les principales motivations de leur demande de liquidation sont donc l'atteinte du taux plein ou de l'âge de 60 ans (graphique 3). Mais l'impossibilité de retravailler, pour des raisons de santé ou face aux difficultés de retour à l'emploi, fait aussi partie des raisons qui ont compté au moment de leur décision. Pour une partie de ceux qui n'étaient plus en activité, le découragement par rapport à la recherche d'un emploi a donc pu jouer dans la décision de faire valoir leurs droits à la retraite.

### Les dispositifs de décote et de surcote semblent mal connus

Les nouveaux retraités ont également été interrogés sur leur connaissance des dispositifs et des notions liées à la retraite. Il apparaît que les notions les plus connues sont le taux plein (61 % savent de quoi il s'agit) et le cumul emploi-retraite (57 % savent

■ ENCADRÉ 1

## Présentation de l'enquête Motivations de départ à la retraite et description de l'échantillon

L'enquête Motivations de départ à la retraite est le fruit d'une collaboration entre la CNAV, le COR, la DARES, la DG Trésor, la DREES et la DSS. 3 000 personnes ont été interrogées par téléphone en février et mars 2010, parmi les 678 000 nouveaux retraités résidant en France et qui ont liquidé leur retraite de droit direct au régime général (CNAV) entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 30 juin 2009<sup>1</sup>. Les modalités de tirage de l'échantillon et les pondérations effectuées sur les résultats veillent à respecter la représentativité des personnes interrogées par rapport à la population totale des nouveaux retraités de la CNAV, notamment sur le plan de leur situation au moment du départ : âge, statut d'activité à la veille du départ à la retraite, situation vis-à-vis du taux plein. Les données des réponses à l'enquête sont par ailleurs enrichies par des informations issues des fichiers administratifs de la CNAV.

Considérant que près de 80 % des retraités touchent une pension de la CNAV, le champ couvert par cette enquête est largement représentatif de l'ensemble des nouveaux retraités. 46 % des répondants à l'enquête sont des polypensionnés qui ont aussi acquis des droits dans un autre régime que le régime général (Fonction publique, indépendants, régime agricole...).

56 % des personnes interrogées étaient encore en emploi au moment de leur départ à la retraite et disposaient donc en principe d'une certaine liberté de choix quant à la date de leur départ. Parmi ces derniers, 42 % occupaient un emploi comme salariés du secteur public

### Répartition de la population enquêtée par sexe, âge et type de départ

Âge de départ	En %				
	Moins de 60 ans	60 ans	61-64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
<b>Effectif de nouveaux retraités</b>	<b>68 669</b>	<b>385 271</b>	<b>91 703</b>	<b>132 776</b>	<b>678 419</b>
<b>Répartition</b>	<b>10 %</b>	<b>57 %</b>	<b>13 %</b>	<b>20 %</b>	<b>100 %</b>
Hommes	8	27	7	7	49
Femmes	2	30	6	13	51
<b>Par type de départ</b>					
Taux plein par la durée (hors surcote)	10	35	5	1	51
Taux plein par l'âge	0	0	0	17	17
Taux plein par la catégorie	0	15	1	0	16
Décote	0	5	1	0	6
Surcote	0	2	6	2	10
<b>Par sexe et type de départ</b>					
<b>Hommes</b>					
Taux plein par la durée (hors surcote)	16	37	6	1	60
Taux plein par l'âge	0	0	0	10	10
Taux plein par la catégorie	0	12	2	0	14
Décote	0	4	0	0	4
Surcote	0	2	6	4	12
<b>Total hommes</b>	<b>16</b>	<b>55</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>100</b>
<b>Femmes</b>					
Taux plein par la durée (hors surcote)	4	33	4	0	41
Taux plein par l'âge	0	0	0	23	23
Taux plein par la catégorie	0	18	2	0	20
Décote	0	6	2	0	8
Surcote	0	2	4	2	8
<b>Total femmes</b>	<b>4</b>	<b>59</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>100</b>

ou comme indépendants, les autres étant employés du secteur privé. C'est surtout à ces personnes encore en emploi au moment du départ à la retraite que l'enquête s'intéresse pour obtenir le plus d'informations sur ce qui a motivé leur décision. Une vingtaine de facteurs possibles (projets personnels, problèmes de santé, contraintes familiales, conditions de travail, incitations financières...) sont passés en revue et les nouveaux retraités devaient se positionner sur l'influence de chacun de ces facteurs sur leur propre décision de partir.

Pour ceux qui n'étaient plus en emploi au moment de leur départ à la retraite (chômage, préretraite, invalidité ou autre cas d'inactivité), des questions plus spécifiques visaient à distinguer les motifs, tout d'abord de leur cessation d'activité, puis de leur demande de liquidation. Tous les nouveaux retraités étaient ensuite interrogés sur leur connaissance des divers dispositifs d'incitation à la poursuite d'activité (décote, surcote, cumul emploi-retraite, retraite progressive). Il s'agit également de déterminer quels rôles les dispositifs de décote et surcote ont pu jouer dans les décisions de départ, sachant que ces mécanismes n'ont, dans les faits, concerné qu'une minorité de nouveaux retraités, et donc également une minorité des personnes interrogées (84 % étant parties avec une pension au taux plein, sans surcote ni décote).

1. Le questionnaire complet de l'enquête se trouve en annexe du document n° 15 de la séance du 9 juillet 2010 du COR à partir du lien suivant : <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1393.pdf>

Sources • Enquête Motivations de départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DG Trésor-DREES-DSS.

■ TABLEAU 2

### Répartition des nouveaux retraités selon leur connaissance des dispositifs

En %

	Taux plein	Décote	Surcote	Cumul emploi-retraite	Retraite progressive
Vous n'en avez jamais entendu parler	19	44	56	13	35
Vous en avez entendu parler sans bien savoir de quoi il s'agit	20	23	19	30	36
Vous savez de quoi il s'agit	61	33	25	57	29
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Champ** • Ensemble des nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2008 et juin 2009.

**Sources** • Enquête Motivations de départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DG Trésor-DREES-DSS.

■ TABLEAU 3

### Attitude des retraités partis avec une décote

(une seule réponse possible)

	En %
Vous ne saviez pas que vous auriez une décote	12
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	25
La perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante	45
Autres raisons	18

■ TABLEAU 4

### Attitude des retraités partis avec une surcote

(une seule réponse possible)

	En %
Vous ne saviez pas que vous auriez une surcote	12
Vous vouliez augmenter votre pension grâce à la surcote	17
Vous aviez envie de continuer à travailler, pour d'autres raisons	61
Autres raisons	10

■ TABLEAU 5

### Attitude des retraités partis au taux plein vis-à-vis de la surcote

(une seule réponse possible)

	En %
Vous ne saviez pas que vous pouviez avoir une surcote	14
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	19
Le niveau de votre pension vous paraissait suffisant	28
L'augmentation liée à la surcote était insuffisante	32
Autres raisons	8

**Champ** • Retraités partis avec décote (tableau 3), surcote (tableau 4) ou bien partis au taux plein au titre de la durée, sans décote ni surcote, et en étant toujours en emploi au moment de partir à la retraite (tableau 5).

**Sources** • Enquête Motivations de départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DG Trésor-DREES-DSS.

de quoi il s'agit) [tableau 2]. La décote et la surcote (respectivement 33 % et 25 %) sont plus mal connues, au moins en ces termes. Afin de ne pas influencer la réponse des nouveaux retraités, les enquêteurs avaient pour consigne de ne pas donner de définition (encadré 2 – les principales notions utilisées). Le caractère plus ou moins explicite des termes utilisés peut donc jouer. Il est ainsi possible que certains retraités disent ne pas connaître un dispositif alors qu'ils en connaissent en réalité le principe, tout comme il se peut, à l'opposé, que d'autres retraités disent connaître les dispositifs alors qu'ils s'en font une représentation erronée. Par exemple, dans le cas de la décote, l'expression généralement utilisée par les techniciens-conseil de la CNAV est « taux minoré ».

6 % des nouveaux retraités ont subi une décote. Parmi eux, 25 % considèrent qu'ils n'avaient pas la possibilité de retarder leur départ pour l'éviter. Les autres considéraient que la baisse de pension n'était pas importante (45 %), n'étaient pas au courant de l'application de la pénalité (12 %), ou ne voulaient pas différer leur départ à cause de la décote, pour une autre raison que celles qui étaient proposées dans l'enquête (tableau 3).

10 % des retraités sont partis avec une surcote, mais seulement 17 % d'entre eux disent avoir prolongé leur activité dans le but de profiter de cette dernière. Les autres ont continué à travailler pour d'autres raisons, et 12 % ne savaient pas qu'ils bénéficiaient d'une surcote (tableau 4).

On retrouve le même manque d'intérêt affiché pour le dispositif de la surcote chez les retraités partis avec le taux plein et qui, encore en emploi au moment de leur départ, auraient pu en principe, prolonger leur activité pour bénéficier d'une surcote. 60 % d'entre eux ne voyaient pas d'intérêt à retarder leur départ pour bénéficier d'une surcote, parce que le niveau de leur pension leur paraissait suffisant ou parce que l'augmentation de pension due à la surcote leur paraissait trop faible, et 14 % n'étaient pas au courant de cette possibilité (tableau 5).



## L'intérêt du travail est le premier motif de prolongation d'activité

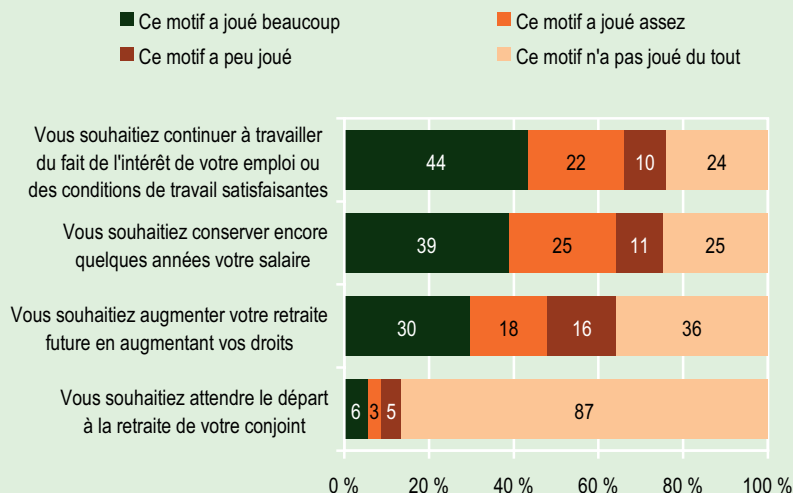
22 % des retraités ont déclaré qu'ils n'étaient pas partis dès qu'ils en avaient eu la possibilité, mais plus tard. La moitié d'entre eux a effectivement bénéficié d'une surcote, les autres ayant atteint le taux plein (3 % seulement ont subi une décote).

Interrogés sur les motifs qui les avaient poussés à retarder leur départ, ils sont 66 % à déclarer parmi ces motifs (beaucoup ou assez) l'intérêt de leur emploi, et 64 % le désir de conserver leur salaire (graphique 4). Un peu moins de la moitié d'entre eux ont prolongé leur activité dans l'idée d'augmenter le niveau de leur future retraite, soit pour éviter la décote, soit pour bénéficier d'une surcote ou acquérir des points supplémentaires dans les régimes complémentaires.

GRAPHIQUE 4

## Motivations de la prolongation d'activité

(plusieurs réponses possibles)



**Lecture** • 44 % des personnes ont répondu que le souhait de continuer à travailler du fait de l'intérêt de l'emploi occupé avait beaucoup joué dans leur décision de partir plus tard que le minimum possible, 22 % qu'il avait assez joué, et 10 % qu'il avait peu joué, les autres ayant répondu que ce facteur n'avait pas joué du tout.

**Champ** • Retraités qui étaient en activité au moment de leur départ et qui ont déclaré qu'ils n'étaient pas partis dès qu'ils en ont eu la possibilité, mais plus tard.

**Sources** • Enquête Motivations de départ à la retraite 2010, CNAV-COR-DARES-DG Trésor-DREES-DSS.

## ENCADRÉ 2

### Les principales notions utilisées à propos de la retraite

Le **taux plein** est le taux maximum appliqué au salaire moyen pour le calcul d'une pension. Ce taux est de 50 % pour le régime général. Il est atteint par les assurés justifiant de la durée d'assurance nécessaire, tous régimes confondus. Pour les assurés nés avant 1949, cette durée est de 160 trimestres, elle augmente pour atteindre 164 trimestres en 2012 pour les assurés nés en 1952. Le taux plein est également atteint pour les personnes qui liquident leur retraite à 65 ans ou après, ainsi que pour celles qui la liquident au titre de l'inaptitude au travail ou de l'invalidité. « Taux plein » ne signifie pas pour autant « pension pleine » dans un régime : cette dernière est en fait versée au prorata de la durée validée dans le régime, même pour une personne qui liquide au taux plein.

La **décote** est une minoration du montant de la pension, qui s'applique lorsqu'un assuré part à la retraite avant 65 ans et sans avoir la durée d'assurance nécessaire pour obtenir le taux plein. La décote ne s'applique pas en cas d'inaptitude au travail.

La **surcote** est une majoration de la pension accordée, depuis 2004, aux retraités qui ont travaillé après 60 ans et au-delà de la durée d'assurance nécessaire pour obtenir le taux plein.

La **retraite progressive** permet, au-delà de 60 ans, de poursuivre son activité à temps partiel, tout en percevant une fraction de sa retraite en complément.

Le **cumul emploi-retraite** permet de percevoir simultanément une pension de retraite et des revenus d'activité, la somme de ces deux revenus ne pouvant être supérieure au dernier salaire perçu. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il est possible de percevoir l'intégralité de la pension de retraite et du revenu de l'activité reprise (cumul dit « libéralisé »), à condition d'être âgé d'au moins 60 ans et de disposer de la durée d'assurance requise pour bénéficier du taux plein au régime général ou, quelle que soit la durée d'assurance, d'avoir atteint 65 ans.